CIRCULAIRE AU CLERGÉ DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, LE 25 AVRIL 1861.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous adresser ci-jointe copie d'une Lettre que je viens de recevoir de S. Em. le Card. Barnabo, au sujet du vin de messe. Vous y verrez que c'est au nom de Sa Sainteté que le Card. Préfet de la Propagande écrit à tous les Evêques soumis à cette Congrégation, pour exciter leur attention sur un point si essentiel au culte divin. Elle devra être soigneusement conservée dans les Archives de votre Paroisse.

C'est donc en conformité à ces recommandations, qui nous viennent de si haut, que nous allons redoubler de précautions pour nous assurer que le vin employé dans le St. Sacrifice, est le pur jus de la vigne. Pour l'acquit de ma conscience, je vous répèterai aujourd'hui ce que je vous ai déjà signifié, savoir, que vous pouviez vous fier à Messieurs Ephrem et Victor Hudon et à Messieurs Roy et Frères, marchands de cette ville, pour le vin que les premiers reçoivent de la maison Lacombe, et les seconds de M. l'Abbé Laporte, de la ville de Bordeaux. Si d'autres marchands me donnent plus tard les mêmes garanties, je me ferai un devoir de vous les recommander. En attendant, ce sera chez ces Messieurs seulement que vous devrez acheter votre vin de messe.

Comme aujourd'hui on fait de très-belle farine avec toutes sortes de grains, j'ai recommandé aux Communautés, qui fabriquent des hosties, de faire grande attention à la qualité de celle qu'elles emploient, pour le pain du sacrifice, afin que nous puissions être certains que c'est vraiment de la farine de froment. On devra faire les mêmes recommandations aux personnes laïques qui, dans quelques paroisses, fabriquent de grandes et petites hosties. Le plus sûr serait de s'en procurer chez les Religieuses, qui sont censées raisonnablement mettre plus d'importance à ce choix de farine propre à devenir matière du Vénérable Sacrement.

Je crois devoir vous avertir de recommander à vos organistes, si vous en avez, de ne jouer jamais ni airs d'opéras, ni chansons profanes, et de se conformer en tout point, pour leur musique d'Eglise, au VII Décret du Ier Concile Provincial de Québec : *De Cantu et Musica.*

On va bientôt parler d'élections dans tout le pays. Il nous faut prendre le devant, pour dire au peuple, avant que l'on travaille à l'exciter, comment il doit procéder consciencieusement dans un acte de si haute importance pour la Religion et la Patrie. La Lettre Pastorale du 31 Mai 1858, Nos. 2, 3, 4 et 5, pourra vous servir comme de thème pour vos instructions là-dessus. Car, quoique le sentiment religieux soit affaibli, il n'en est pas moins vrai que nous y gagnerons toujours beaucoup, vous, à faire parler l'Evêque, et moi, à faire parler le Pape.

L'excellent ouvrage qui vient de se publier, sous le titre de *Conseiller du Peuple*, arrive fort à propos, pour nous aider à bien diriger nos braves gens, dans ces temps mauvais. Je crois qu'un des moyens à prendre, pour le mettre en circulation, serait d'en faire la matière de quelques lectures, dans de nombreuses réunions, où des laïques bien intentionnés le gloseraient et commenteraient au besoin. Ce livre devrait trouver place dans chaque famille ; parce qu'il est destiné à en faire le bonheur. En le donnant en prix, dans les maisons d'éducation, on réussirait avec le temps à le faire lire partout. Quoiqu'il en soit, si on réussit à en faire goûter les principes, à force d'explications, la révolution, qui fait le tour du monde, pourrait bien ne pas s'arrêter ici, au moins de sitôt.

Les derniers journaux d'Europe nous apprennent la triste nouvelle que la persécution s'élève contre les Religieux. J'aurais la pensée d'offrir l'hospitalité à ceux qui ont été déjà, comme à ceux qui plus tard seront chassés de leur Monastère. Mais, auparavant, je voudrais savoir ce que chacun de vous pourrait faire pour ces nouveaux Confesseurs de la Foi. Vous comprenez comme moi que leur séjour ici attirerait de grandes bénédictions sur nos travaux, qu'ils ne manqueraient pas de partager avec nous, avec tout le zèle que nous leur connaissons. Veuillez bien me donner un mot de réponse là-dessus au plus vite ; car je m'imagine que chaque partie du monde catholique va se disputer le bonheur d'accueillir ces heureux exilés, pour la défense de la cause commune.

Je vous adresse une copie de l'Itinéraire de la Visite Pastorale, pour que ceux qui doivent la recevoir cette année, s'y préparent immédiatement, et que les autres sachent où prendre l'Evêque pendant ce temps-là. Je ferai expédier sous peu le Mandement et les papiers qui y seront joints, pour annoncer officiellement cette Visite.

Je suis bien-cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

✠ IG., ÉV DE MONTRÉAL.

Illustrissime, ac Reverendissime Domine,

Ex novis humani ingenii inventis, quibus aetas haec nostra ceteris antecellit, etsi commoda plus quam mediocria percipiantur, eorum tamen occasione abusus non pauci, iique in rebus gravissimis occurrere deprehenduntur. Cum igitur ex chimicae progressibus eo ventum sit, ut multa in naturae similitudinem componantur aut conficiantur, contingit frequentissime, ut in regionibus praesertim uvarum penuria laborantibus vina quaedam fabricentur, quae musto ex uvis expresso minime constant. Hinc vero plures per Ecclesiam Antistites talia recenter edere decreta debuerunt, quibus vini artefacti usus prohiberetur omnino ab altaris ministerio, quo videlicet Divini Sacrificii securitati, ut par erat, consuleretur. Quam quidem in rem sicut in ipsa Urbe Eminentissimus Sanctitatis Suae Vicarius quaedam adsignavit loca, ubi vinum de vite tanquam tale recognitum ab Ecclesiarum Rectoribus aliisque Sacerdotibus emi posset, ita aliis in locis ea Episcopi in eumdem finem statuerunt quae pro sui prudentia expedire judicarunt. Porro vel in ipsa America res tanti momenti Episcoporum vigilantiam non effugit, ideoque notum est Sacrae huic Congregationi Decreta quaedam in Provincialibus Conciliis fuisse condita, ut caveretur ne quis vinum artefactum in Missae Sacrificio adhiberet. Quandoquidem vero hisce non obstantibus nuper Sanctissimo Domino Nostro petitae fuerint sanationes super obligationibus missarum in quibus bona fide vinum arte confectum fuerat adhibitum, idcirco comperuit Sanctitas Sua Antistitum curas aut Decreta finem intentum haud plene atque ubique locorum fuisse consecuta.

Quae cum ita sint jussit Beatissimus Pater, ut vigilantia omnium ac singulorum Antistitum et Vicariorum Apostolicorum a S. Congregatione christiano nomini propagando praeposita dependentium, (praesertim illorum locorum in quibus vites vel parum vel nullo modo coluntur) suo nomine excitaretur ad eas edendas praescriptiones vel cautiones Sacerdotibus praescribendas, quibus omne nullitatis periculum a Sacrificio Altaris, quod supremus est religionis actus, penitus arceatur.

Quod quidem dum ad mentem Sanctissimi D. N. Amplitudini tuae significare non praetermitto, Deum precor ut Te diu sospitem servet incolumemque.

Datum Romae ex Aedibus S. Congregationis de Propaganda Fide die 10 Martii 1861.

Amplitudininis Tuae,

Uti frater addictissimus,

AL. C. BARNABO, Praef.,

R. P. D. Episcopo Marianopolitano.

Caj. Archpus Thebar. a Secretis.

Itinéraire de la Visite Pastorale de 1861.

PREMIÈRE PARTIE.

En Juin.

St.-Laurent	3
Lachine	4
Pointe-Claire	5
Ste.-Anne	6
Ste.-Geneviève	7
Ile Bizard	8
St.-Martin	9
Ste.-Rose	10
St.-François de Sales	11
Rivière des Prairies	12
St.-Vincent	13
Sault-au-Récolet	14
Longue-Pointe	15
Pointe-aux-Trembles	16
Repentigny	17
St-Sulpice	18
Lavaltrie	19
Lanoraie	20
Berthier	21
Ile-du-Pads	22
St.-Barthélemi	23
St.-Cuthbert	24
St.-Norbert	25
St.-Gabriel	26
St.-Félix	27
St.-Jean-de-Matha	28
Ste.-Beatrix	29
Ste.-Mélanie	30

En Juillet.

Ste.-Elizabeth	1
St.-Thomas	2
St.-Paul	3
Industrie	4
St.-Ligori	5
St.-Ambroise	6
B.-Alphonse	7
Rawdon	8
St.-Théodore	9
Ste.-Julienne	10
St.-Callixte	11
St.-Lin	12
St.-Roch	13
St.-Esprit	14
St.-Jacques	15
St.-Alexis	16
Epiphanie	17
Assomption	18
St.-Paul l'Hermite	19
Lachenaie	20

N. B.—La Mission du Lac des Deux-Montagnes se fera à l'époque jugée par les Missionnaires la plus commode pour les Sauvages.

SECONDE PARTIE.

En Septembre.

Terrebonne	13
St.-Henri	14
Ste.-Anne	15
Ste.-Sophie	16
St.-Jérôme	17
St.-Sauveur	18
Ste.-Adèle	19
Ste.-Agathe	20
St.-Colomban	22
Ste.-Scholastique	23
St.-Augustin	24
St.-Janvier	25
Ste.-Thérèse	26
St.-Eustache	27
Patronage de St.-Joseph	28
St.-Benoit	29
St.-Placide	30

En Octobre.

St.-Hermas	1
St.-André	2
Rigaud	3
Ste.-Marthe	4
St.-Clet	5
St.-Polycarpe	6
St.-Zotique	7
St.-Ignace	8
Cèdres	9
Ile Perrot	10
Vaudreuil	11

Remarques sur la Visite.

1°.—L'Evêque arrivera la veille, sans suite, dans la Paroisse qu'il doit visiter, assez à temps pour préparer, avec le Curé, tout ce qu'il y aura à faire le lendemain.

2°.—Le Rapport sur la Paroisse, dont on enverra sous peu un modèle, devra être fait; et les comptes de la Fabrique seront préparés d'avance. Les difficultés, s'il y en a, devront être réglées d'avance par l'Archidiacre, qui se rendra sur les lieux, s'il en est requis.

3°.—Outre les instructions qui seront données aux Confirmands, on les préparera plus prochainement à la Confirmation par une retraite de trois jours, pendant laquelle on insistera sur les vices que doivent fuire les jeunes gens et sur les vertus qu'ils doivent pratiquer pour sanctifier ce bel âge. Ce sera le temps le plus favorable pour les détourner des mauvaises fréquentations, du luxe et de la vanité, de la manie des voyages et courses, pour gagner de l'argent dans les chantiers et aux Etats-Unis, des folles dépenses pour chevaux et voitures de promenade ; des jeux et des divertissements dangereux ; des bals et des danses contraires aux bonnes mœurs, et autres habitudes qui pourraient régner dans les lieux qu'il s'agit de sanctifier, par la bonne vie des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Ce serait aussi le temps de les associer aux Congrégations et Confréries, instituées principalement pour fortifier la faiblesse humaine dans les combats de la vie.

4°.—Pour atteindre ce but si désirable, on appellera à son secours pour ces retraites un ou deux auxiliaires, en s'adressant soit aux Missionnaires, soit à des confrères qui se prêteraient volontiers à se rendre mutuellement cet important secours. Car tout le monde comprend qu'une paroisse va bien quand les jeunes gens sont bons.

5°.—Tout sera mis à contribution pour rendre les exercices pompeux et solennels ; le chant, la musique, les cérémonies, les ornements, enfin, tout ce qui a coutume de frapper les sens pour ranimer la foi et la piété.

6°.—On fera donc une grande fête du jour où le St.-Esprit descendra dans la paroisse pour lui communiquer ses dons excellents, et la nourrir de ses fruits précieux. Car en prenant tous ces moyens, il n'y aura pas que les confirmés qui recevront ce divin Esprit, mais encore tous les paroissiens qui, dans la préparation de leur cœur, se renouvelleront dans la grâce de leur confirmation, en déplorant le malheur d'avoir si souvent foulé aux pieds les grâces de cet Esprit sanctificateur, et en l'établissant de nouveau dans leur cœur. Cette spécialité d'exercices en faveur des jeunes gens tournera donc, il faut l'espérer, à l'avantage de toute la Paroisse.